



### C.N.R.P.

Club Noiséen de Randonnée Pédestre  
Association loi 1901 - Agrément Jeunesse et Sports :  
93SP329 - Affiliée FFRP  
Siège social : 8/10 MPT Marcel Bou  
49 rue du Docteur Sureau  
93160 NOISY-LE-GRAND ☎ 06 09 56 55 15  
Email : [cnrp93@gmail.com](mailto:cnrp93@gmail.com)  
Internet : <http://www.cnrp93.com>



1<sup>er</sup>, place des martyrs de la Résistance  
et de la Déportation  
93110 Rosny-sous-Bois  
☎ 01.48.54.00.19  
Internet : <https://www.randopedestre93.fr>

Assurance R.C.P. : WTW-GROUPAMA

Département Sport Immeuble Quai 33 33/34 quai De Dion Bouton  
CS70001 - 92814 Puteaux ☎ 09 72 72 01 19  
[ffrandonnee@grassavove.com](mailto:ffrandonnee@grassavove.com) - Contrat n° : 41789295M / 0002

Garantie financière : GROUPAMA

Assurance-crédit & Caution  
132 rue des Trois Fontanot - 92000 Nanterre - ☎ 33(0)149313131  
Contrat N° 4000716162/0

Le 21 novembre 2024

## NOTICE D'INFORMATION

### Week-end « Escapade gastronomique à Dijon » du 21 au 23 mars 2025

### N° NG-2025-05

Le séjour est ouvert aux adhérents du CNRP, inscrits à l'activité randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2025 avec assurance RC. Si places disponibles, ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée 2025 avec assurance RC. Nombre de participants : 16 au minimum, 28 au maximum.

Déroulement : 3 randonnées dont 2 citadines, entre 2h30 et 5h de marche.

Date : **du vendredi 21 mars au dimanche 23 mars 2025**. Déplacements : voitures personnelles avec covoiturage **départ de Noisy-le-Grand**.

### RECOMMANDATIONS

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée pour apprécier pleinement ce séjour et de penser à l'équipement de base du randonneur (imperméable, lacet de rechange, bâtons de marche, **gourdes**, etc ...)  
Le candidat s'engage sur l'honneur à participer avec bonne humeur à l'intégralité des activités du week-end.

### PROGRAMME

**Vendredi 21 mars** : Départ à 7h00 du C/C Champy. Trajet de 325 Kms de Noisy-le-Grand (93) à **Dijon** (41).

Rendez-vous à **11h** à la Cité de la Gastronomie et du Vin. De **11h à 12h**, dégustation appellation Village ; de **12h à 14h**, menu gastronomique à la Table des climats - Menu « Passe-Temps » avec forfait boisson sans alcool ; de **14h15 à 15h30**, Visite guidée de la Cité de la Gastronomie et du vin. Puis balade digestive dans Dijon. Installation vers 17h30 à Ethic Etapes Dijon. Repas au centre.

**Samedi 22 mars** : départ vers le lac Kir à Dijon (en voiture). « **Du Lac Kir au Parc de la Combe St-Joseph** » 18 kms, 340 m de dénivelé avec pique-nique à se préparer. Repas le soir au centre.

**Dimanche 23 mars** : Départ vers « **Le parcours de la Chouette, découverte de Dijon et de ses toits vernissés** ». Déjeuner avec pique-nique à se préparer. Quartier libre dans Dijon. Puis départ vers Paris (325 km).

**RENSEIGNEMENT** : Catherine ☎ 07 85 12 12 07, Guy ☎ 06 71 82 84 22

**HEBERGEMENT** : Ethic Etapes, 1 avenue Champollion 21000 DIJON

☎ 03.80.72.95.20

Pour les nuits, chambres de 2 personnes, 2 lits simples non superposés, draps et linge de toilette fournis.  
Le séjour n'est pas encore réservé.

### COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour par personne est fixé à **216 €**.

Ce prix comprend :

- Séjour en demi-pension.
- La taxe de séjour.
- L'inscription à la Cité de la Gastronomie et du Vin avec le repas gastronomique.
- L'accompagnement du groupe de randonnée par 2 animateurs du CNRP.
- L'immatriculation tourisme.

Ne sont pas compris

- **Le transport**
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages).
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".

### PREINSCRIPTION

Les préinscriptions sont ouvertes à compter du **27 novembre 2024**. Elles seront effectives dès réception du paiement de **108 € + assurance** si choisie. Elles seront closes le **15 décembre 2024**.



Les préinscriptions seront validées **début janvier 2025** par le C.A si besoin est (plus de **28** préinscrits). Celui-ci se réunira alors en session extraordinaire pour faire les choix de la manière la plus équitable possible. Une liste d'attente sera constituée et ces adhérents se trouveront prioritaires pour les prochains séjours de même type.

Paiement par chèque, par virement ou par carte bancaire.

Chèques à envoyer à : **Catherine CRETENET, 87 Rue de la Plaine 93160 Noisy-le-Grand.**

### **ASSURANCES FACULTATIVES**

L'assurance annulation prise auprès de la FFR est fortement conseillée et doit être souscrite au moment de la préinscription. Vous trouverez, annexées à cet envoi, ou sur le site CNRP93.com, les conditions générales relatives à ces assurances et le bulletin de souscription. Si vous souhaitez profiter de tout ou partie de cette offre, nous vous invitons à nous retourner le formulaire correctement rempli.

### **DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS**

Les participants seront regroupés, pour viser à constituer des équipages de 4 personnes par véhicule.

(Environ **700** kms aller-retour Noisy-le-Grand - Dijon et différents déplacements sur place).

Les responsables du week-end géreront la contribution de chacun au frais du déplacement (voir article 4.5 du Règlement Intérieur) avant le retour sur Noisy. Le coût du covoiturage (véhicule, péages) est estimé à **60 €** par personne, sur la base de 4 adhérents par voiture (dont **12 €** de péage).

### **PAIEMENTS**

- 1<sup>er</sup> acompte avant le **15 décembre 2024** : **108 €** (incluant les frais d'immatriculation tourisme de 5 €), plus la prime d'assurances facultative (voir barème).
- Solde du séjour avant le **15 février 2025** : **108 €**.

**Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre du CNRP par chèque, virement bancaire ou CB.** L'IBAN du club peut être obtenu auprès de la présidente ou du trésorier. Les adhérents effectuant un paiement par virement doivent impérativement indiquer le motif du paiement et avvertir en parallèle par email les responsables du séjour, **attention, toutes les CB ne prennent pas en compte l'assurance annulation.**

**COUT GLOBAL EVALUE** : environ **276 € (hors assurances).**

### **FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :**

**Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :**

Dans tous les cas, une somme de **30 €** sera retenue par dossier d'inscription.

#### **AVEC ASSURANCES**

- Annulation faite avant le **15 janvier 2025**, restitution des sommes versées hors frais d'inscription.
- Annulation entre le **15 janvier 2025** et le **15 février 2025** : retenue de 50% du montant total du séjour.
- Annulation postérieure au **15 février 2025** : retenue de 100% du montant total du séjour.

#### **SANS ASSURANCES**

- Remboursement si un(e) remplaçant(e) est trouvé(e), hors frais d'inscription.

### **CESSION DU SEJOUR**

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Les frais d'inscription ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, (comprenant **les contributions EIT et UEIT**) et éventuellement des primes d'assurances facultatives.

### **INSCRIPTION**

Après réception de votre 1<sup>er</sup> acompte, nous vous adresserons, en double exemplaire (CNRP et adhérent), **le bulletin d'inscription proprement dit**. Vous n'aurez plus la possibilité de souscrire aux différentes assurances (facultatives), car celles-ci sont obligatoirement prises à la préinscription. Nous vous invitons à remplir les 2 exemplaires de façon identique (partie grisée) et à nous retourner, **sous quatorze jours, l'exemplaire CNRP** de ce bulletin revêtu de votre signature et des renseignements demandés.

En vous souhaitant, par avance, un agréable séjour, nous vous adressons nos cordiales salutations de randonneur.

L'équipe Responsable Tourisme

PJ : Annexe 12bis. Obligation d'information des articles R211-6 et R211-12 du Code du tourisme

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la permanence de l'Association ou sur le site de l'association <https://www.cnrp93.com/week-ends-semaines-et-plus>

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre - 64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382 Tél. 01 44 89 93 90 CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93  
La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z- SIRET : 303 588 164 00051.